

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 12 janvier 2026** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **2287 DU BOULEVARD RIDEAU** (lots 5 613 105 et 5 613 106 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la subdivision projetée de l'actuel lot 5 613 105 au cadastre du Québec, laquelle aurait pour effet de créer un lot d'une largeur de 28,78 mètres au lieu du minimum de 50 mètres exigé par le règlement de lotissement N° 2015-845 de la Ville de Rouyn-Noranda pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la subdivision du lot, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que le maintien du lot ainsi créé pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 4<sup>e</sup> jour de décembre 2025  
et publié le 17 décembre 2025



Angèle Tousignant, greffière